

CTL DU 8 AVRIL : Déclaration Liminaire

Nantes, le 15 avril 2021

Madame la Présidente,

Solidaires Finances publiques 44 n'a pas siégé en 1ère convocation de ce CTL pour réaffirmer son opposition contre la poursuite du démantèlement de la DGFIP dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et de la remise en cause des droits des agentes et des agents avec, notamment, la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019 et les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Nous vous en avons tenu informée par notre message du 2 avril.

Bien que cela n'était pas dans notre intention, Solidaires Finances publiques 44 ne participera pas davantage à cette 2ème convocation.

Nous protestons officiellement contre votre revirement de dernière minute, d'interdire l'Heure Mensuelle d'Information syndicale (HMI) du 8 avril 2021 de 14h30 par un message du 8 avril 2021 à 11h47, alors que vous l'aviez pourtant entérinée dans un message du 1er avril. Vous basez votre refus sur une fausse argumentation : l'intersyndicale vous aurait informée d'une HMI locale alors qu'il s'agissait d'une HMI nationale.

Nous ne pouvons que condamner votre choix de préférer le mensonge aux droits fondamentaux, celui pour les organisations syndicales d'informer et celui des agentes et des agents d'être informé.e.s, de débattre, dans le cadre de leur droit d'expression. Nous vous informions seulement d'une HMI en distanciel pour les agentes et agents de l'ensemble des structures locales. Les modalités du débat ne vous concernent pas!

Nous faisons notre, la phrase de Jean Jaurès, "la démocratie ne s'arrête pas aux portes de l'atelier" comme aux portes de la DRFIP 44.

Vous nous opposerez sans doute des textes, qui ne prévoient aucunement la possibilité d'organiser une HMI à distance. Mais comment imaginer que le décret de 1982 ait pu

l'envisager ? Vous vous abritez derrière eux, alors qu'au quotidien, la Direction Générale et vous même, en mission dominici zélée, rognent jour après jour les droits des agentes et des agents :

- Fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP), lieux de défense individuelle et collective des agentes et des agents,
- Fin des prérogatives du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) en matière de restructurations de service ayant pour conséquences une absence de prévention des risques professionnels,
- Non respect des préconisations du guide du secrétariat général en matière de restructurations, qui de l'examen le plus en amont possible des projets conduit à des points expédiés en Comité Technique Local (CTL),
- Négation des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et des difficultés qu'entraînent les restructurations incessantes, des problèmes informatiques récurrents, couronnés par une organisation du travail en silo,
- Refus de suspendre le NRP malgré la crise sanitaire,
- Négation des conséquences de la crise sanitaire, qui perdure, sur la santé des agentes et des agents, sur l'organisation et la qualité des missions de la DGFIP,
- Revirement sur l'espace co-working de Pornic,
- Entraves sur les congés,
- Suppressions d'emplois dans des services restructurés au 1er janvier 2021,
- et pour finir mais la liste n'est pas exhaustive,
- Une surdité aigüe à la parole et au mal être des agentes et des agents, quel que soit leur grade. Il faut y rajouter un mépris des organisations syndicales, sauf quand la 1ère organisation syndicale du département s'oppose aux jours de congés imposés et que vous prétextez votre respect du dialogue social pour y trouver quelque bienfait !

Avant de quitter la séance et pour conclure,

Alors que vous demandez sans cesse et depuis des années maintenant aux agentes et aux agents de s'adapter, que vous nous reprochez notre vision, soit disant passéiste de la DGFIP, vous démontrez votre incapacité, comme celle de la DG à vous adapter à cette situation inédite, à moins que cela ne reflète votre conception des agentes et des agents, simples pions interchangeables et déshumanisés.



Le film de la girouette de la HMI

Demande d'HMI par les OS du 1er avril à 9h48 :

Bonjour Madame Py,

Par la présente et au nom de l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT, CFDT et FO DGFIP,

je vous informe que des HMI se dérouleront sur l'ensemble des structures de la direction locale :

le 8 avril de 14h30 à 15h30

Ce droit à l'information des personnels concerne l'ensemble des agentes et des agents qui le souhaite qu'ils ou qu'elles soient en présentiel ou en télétravail.

Afin de respecter les consignes sanitaires, cette HMI se déroulera à distance.

Merci de bien vouloir informer les responsables de service de la tenue de ces réunions.

Vous en souhaitant bonne réception,



Réponse de la direction du 1er avril à 15h :

Je vous informe que les HMI que vous avez déposées sont autorisées.

Message de la direction du 8 avril à 11h47 :

Bonjour,

par message du 1er avril dernier vous m'avez saisie d'une demande pour organiser des HMI locales, et non pour la participation des agents à une HMI nationale.

Par message du même jour je vous ai donné mon accord pour les HMI locales.

Compte tenu de la position de la DGFIP communiquée par Mme SEGUY à vos organisations nationales, que vous trouverez ci dessous, la tenue d'une HMI nationale n'est pas autorisée.

Cordialement Véronique PY

Message de l'intersyndicale du 8 avril à 14h :

Bonjour Madame Py

Vous venez de nous informer que vous revenez sur votre décision concernant la HMI prévue, aujourd'hui jeudi 8 avril 2021 à 14h30.

Ce changement de position appelle de la part de l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT, CFDT et FO-DGFIP les remarques suivantes :

- tout d'abord, l'heure de votre message : 11h47 pour une HMI à 14h30, vous comprendrez qu'il est difficile d'informer de ce revirement tardif les agent-e-s sur la pause méridienne et en temps de nouvelles dispositions sanitaires contraignantes pour toutes et tous,
- vous nous indiquez que la demande portait sur une HMI locale. Or cela n'était pas le cas. Outre cela, l'intersyndicale ne considère pas qu'il existe une différence entre une HMI nationale et une HMI locale, les agent-e-s ayant le droit de toute façon d'être informés.

L'administration se réservant le droit d'avancer dans ses projets de démantèlement de la DGFIP et des garanties des agent-e-s, l'intersyndicale considère que l'interdiction qui leur est faite aujourd'hui de

participer à cette HMI les prive une fois de plus de leurs droits.

De plus, cette HMI étant prévue en distanciel, les collègues y participant respecteront de facto les mesures sanitaires en vigueur. On ne peut donc pas opposer aux organisatrices et organisateurs comme aux participantes et participants d'enfreindre les gestes barrière.

Comme par le passé, les agent-e-s participeront à cette HMI en responsabilité car ils/elles ont toujours le souci de l'intérêt de l'utilisateur et du service public.

Aussi, l'intersyndicale vous demande de maintenir la possibilité pour les agent-e-s d'assister à cette HMI et d'en informer les responsables de service.

De plus, vous mentionnez dans votre courriel le message de Madame SEGUY mais ce dernier n'apparaît pas comme indiqué. Il nous est donc difficile de pouvoir en tenir compte d'autant que selon nos dernières informations votre collègue du Maine et Loire a choisi de maintenir ce temps indispensable d'information pour les agent-e-s de sa direction.

Cordialement,

Pour l'intersyndicale Solidaires-CGT-CFDT-FO